Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D1-DE

C011026_D1

ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

****

Partenariat avec l'Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille IAUGL - Université de Lille - Approbation de deux conventions de projet collectif et d'une convention de partenariat au titre de l'année universitaire 2026/2027

Durant deux années universitaires, la CALL et l'Université de Lille, et plus spécifiquement l'Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille (IAUGL), ont conventionné afin de mener des ateliers de projet, permettant, d'une part, de mettre en situation professionnelle les étudiants, d'autre part, d'apporter aux maîtres d'ouvrage une réflexion à la fois universitaire et pratique sur des sujets innovants à explorer.

Au regard de la qualité des rendus et de l'enrichissement des réflexions apportées, il est proposé de reconduire le dispositif, et deux sites possibles ont été identifiés :

- Etude urbaine sur le secteur des périmètres de Quadraparc III et de l'écoquartier sur Loos-en-Gohelle, afin de disposer d'une vision partagée et coordonner les projets
- Aménagement de l'entrée de ville de Lens depuis l'échangeur 13 de l'A21 – Etude urbaine et de programmation en lien avec les équipements existants et les terrains Van Pelt, dans la continuité de la friche Tréfileurope.

Ces réflexions n'ont pas vocation à être des études de faisabilité, mais bien une première approche permettant d'esquisser des pistes de projet sur des secteurs à enjeux non ou peu étudiés jusqu'alors. Le choix des sites d'études se fait en lien avec les partenaires universitaires et permettent de traiter de sujets transversaux qui pourraient être utiles pour d'autres réflexions portées par la CALL et les communes qui la composent.

Deux types de convention conjointes sont proposés :

- une convention de partenariat favorisant les échanges, les conditions financières de cette convention s'élèvent à une participation de 5 000 € par atelier de projet, soit 10 000 €,
- une convention de projet collectif par site, précisant le sujet d'étude proposé à un groupe d'étudiants et définissant les conditions de réalisation de cet atelier.

A reçu un avis favorable en Commission Attractivité et Dynamiques Territoriales du 15/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les deux conventions de projet collectif et la convention de partenariat avec l'Université de Lille.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D1-DE

Autorise le Président à signer les conventions ainsi que tout document utile relatif à la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 12 045.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D2-DE

C011026_D2

ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

****

Consignation d'une indemnité d'expropriation au titre de l'opération Quadraparc II à Bully-les-Mines

Suite à la clôture de la Convention Publique d'Aménagement « Quadraparc II », la Communauté d'Agglomération est propriétaire de la parcelle cadastrée section AP n° 229 à Bully-les-Mines. Le bien avait intégré le patrimoine de la SEM Territoires 62 (alors dénommée ADEVIA) en application d'une ordonnance d'expropriation.

En raison du décès du propriétaire exproprié (Monsieur Benjamin LIEBERT), l'indemnité fixée entre temps par le Juge de l'expropriation n'a jamais pu être versée. Il convient donc de solliciter la consignation, par la Caisse des dépôts et consignations, de la somme correspondante, soit 1 361 €.

Vu le jugement rendu par le tribunal de grande instance d'Arras le 28 septembre 2012 et fixant à 1 361 € le montant de l'indemnité d'expropriation revenant à Monsieur Benjamin LIEBERT à l'occasion de la dépossession de la parcelle cadastrée section AP n° 229 à Bully-les-Mines,

Vu l'article R323-8 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

A reçu un avis favorable en Commission Attractivité et Dynamiques Territoriales du 15/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

24 « contre »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Autorise le Président ou toute personne déléguée à saisir la Caisse des dépôts et consignations en vue de la consignation de la somme de 1 361 €, celle-ci correspondant au montant de l'indemnité d'expropriation revenant à Monsieur Benjamin LIEBERT au titre de la dépossession de la parcelle cadastrée section AP n° 229 à Bully-les-Mines.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 361 €, sont prévus au budget 2026 sur l'imputation 06/Chapitre 27.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D3-DE

C011026_D3

ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

****

Reprise et actualisation du projet de la ZAC des Jardins de l'Artois

La CALL porte le projet de la ZAC des Jardins de l'Artois, située sur le territoire des communes de Aix-Noulette et Bully-les-Mines et contiguë à la commune de Sains-en-Gohelle. La ZAC des Jardins de l'Artois est destinée à accueillir un parc d'activités économiques.

Ce projet bénéficie d'une localisation stratégique, à proximité immédiate de l'autoroute A26 et en connexion avec l'A21, la RD 301 et la RD 937, lui conférant une accessibilité et une visibilité particulièrement favorables à l'implantation et au développement d'activités économiques.

Depuis la création de la ZAC, le contexte économique et territorial de l'agglomération a fortement évolué, notamment avec le développement prioritaire dans ce secteur des parcs d'activités de l'Alouette et de Quadraparc, qui ont conduit à décaler la mise en œuvre opérationnelle de la ZAC des Jardins de l'Artois.

Cette situation ne remet pas en cause l'intérêt stratégique du site ni la pertinence d'une offre foncière économique à cet emplacement, la demande en foncier à vocation économique restant soutenue et la ZAC des Jardins de l'Artois représentant une offre foncière attractive, visible et idéalement desservie pour permettre à la CALL d'y répondre.

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- Permettre la viabilisation et la desserte d'environ 50 ha de parcelles à vocation économique, en complément des entreprises déjà implantées sur ce secteur (ZI de l'Epinette, ZI du Champ des Clercs) ;
- Favoriser l'accueil de nouvelles activités et soutenir le développement endogène des entreprises locales ;
- Assurer une insertion qualitative de la ZAC dans son environnement ;
- Apaiser et sécuriser la circulation au sein de la cité n°10 de la commune de Aix-Noulette ;
- Valoriser la situation stratégique et la visibilité de la ZAC,

La CALL a désigné un groupement de Maîtrise d'œuvre (composé d'Urbafolia et Verdi) pour mener les études opérationnelles et réglementaires et entend engager opérationnellement ce projet dans une logique de sobriété foncière et d'amélioration du cadre de vie. A ce titre, elle a d'une part, engagé une reprise du dossier de création de ZAC visant à réduire le périmètre initial de la ZAC, d'une superficie de 99 hectares, à 67 hectares, en concentrant le projet sur le secteur situé au nord de la RD 301. D'autre part, elle a lancé une étude préalable à la compensation agricole collective afin de rétablir le potentiel agricole économique impacté par le projet.

Cette évolution substantielle du périmètre traduit la volonté de la CALL d'adapter le projet aux enjeux territoriaux en recherchant un équilibre entre développement économique, maîtrise de la consommation foncière, préservation des terres agricoles et valorisation du cadre de vie.

La reprise et l'actualisation du projet d'aménagement de la ZAC des Jardins de l'Artois viendra donc affiner la programmation économique, les conditions de desserte et de mobilité, les modalités d'intégration paysagère et les conditions de réalisation opérationnelle des aménagements.

A reçu un avis favorable en Commission Attractivité et Dynamiques Territoriales du 15/09/2026

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D3-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Affirme la volonté de la CALL de poursuivre la mise en œuvre du projet de la ZAC des Jardins de l'Artois dans le cadre d'un projet d'aménagement actualisé au regard des évolutions et des besoins du territoire ;

Poursuit les démarches engagées de conciliation d'une offre foncière économique avec la préservation des espaces agricoles et la maîtrise de la consommation foncière ;

Associe les communes concernées, les acteurs économiques, les exploitants agricoles, habitants et partenaires institutionnels, aux démarches administratives engagées ;

Poursuit les études opérationnelles et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du projet ;

Engage les négociations foncières nécessaires à la réalisation du projet ;

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer tous les documents nécessaires permettant de mener à bien la réalisation du projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D4-DE

C011026_D4

ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

****

Port Fluvial de Harnes - Rapport annuel du sous-délégataire 2025

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en sa qualité de délégataire de l'exploitation du Port Fluvial de Harnes, pour le compte de Voies Navigables de France jusque 2030, doit valider le rapport annuel de son sous-délégataire du service (Ports de Lille) conformément aux articles L3131-5 du Code de la Commande Publique et L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

En 2025, le port de Harnes a connu une légère baisse de son trafic (-3%) atteignant 538 539 tonnes contre 553 303 tonnes en 2024. Cette baisse est le résultat d'une conjoncture difficile sur le secteur du BTP.

Néanmoins, l'année 2025 a été marquée par la poursuite des travaux de la société GALLOO et en particulier le prolongement du quai et l'accueil de sa nouvelle presse.

Par ailleurs, pour l'avenir du port de Harnes, l'enjeu majeur pour les prochaines années sera l'aménagement de la parcelle 17, une zone de plus de 4 hectares bord à voie d'eau, actuellement vierge de toute activité car occupée par une butte boisée. Dans le cadre du projet de récupération de cette zone, une étude faune-flore a été lancée en novembre 2025 pour s'étaler sur les quatre saisons.

A reçu un avis favorable en Commission Attractivité et Dynamiques Territoriales du 15/09/2026
Le Conseil,

Prend acte de la présentation du rapport annuel du sous-délégataire du service du Port Fluvial de Harnes concernant l'année 2025 présenté par Ports de Lille.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D5-DE

C011026_D5

ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

****

Signature d'une convention avec l'association La Vie Active dans le cadre du projet Quartiers Fertiles - versement d'une subvention

Dans le cadre du renouvellement urbain des quartiers NPNRU de l'agglomération, une réflexion a été conduite concernant la vocation des fonciers libérés, le choix d'y développer de l'agriculture urbaine s'étant fait jour, tant en termes d'occupation transitoire que pérenne.

Dès lors, un projet a été élaboré, et fait l'objet de candidatures dans le cadre d'Appels à Manifestation d'Intérêt, tant au niveau de l'ANRU que de la Région. Le projet, désigné lauréat dans les deux cas, bénéficie de subventions conséquentes, soit plus de 2 millions d'euros au total. Ce projet fait converger les objectifs portés au titre du SATD et ceux relevant du renouvellement urbain du territoire, en poursuivant des objectifs de remise en attractivité, de développement durable, de cohésion sociale, ou de développement d'activités économiques…

Décliné sur les 3 quartiers NPNRU du territoire, le projet concerne deux opérateurs associatifs : la Vie Active et les Anges Gardins, pour un montant global estimé à 6 973 157 €.

Ces projets visent :

- Pour la Vie Active : la création d'une ferme urbaine sur la cité du 12/14, comprenant un tiers lieu, des surfaces de maraîchage, soit 4 010 550 € d'investissement prévisionnel,
- Pour les Anges Gardins, la création d'espaces d'autoproduction accompagnée et d'espaces démonstrateurs d'expérimentation de techniques de culture en sol contraint sur la cité du 12/14, d'un espace de production de type jardin de Caucagne et d'agropastoralisme sur le quartier République à Avion, et d'un verger partagé à Liévin, pour un total de 2 962 607 €.

Par sa délibération du 11 mai 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la participation financière de la CALL au projet quartiers fertiles à hauteur de 5 % aux investissements, soit près de 350 000 € de subvention en direction des opérateurs, montant qui serait imputé aux crédits d'investissement prévus au SATD et a autorisé le Président à signer une convention de cofinancement avec les Anges Gardins pour leur projet.

Le projet quartiers fertiles présenté et porté par la Vie Active ambitionne la création d'un modèle économique original pour le bien vivre alimentaire, associant deux parties :

- Une partie technique avec le développement de la culture maraîchère (culture de pleine terre, culture du safran) et la vente de légumes produits sur place ainsi que des légumes dits « non commercialisables dans la grande distribution »,
- Une partie pédagogique à destination de la population locale, des scolaires, du centre socio-culturel, etc, pour expliquer la culture des légumes et sensibiliser au bien-être alimentaire.

Il est proposé de conventionner avec la Vie Active pour définir les termes du partenariat et les conditions de versement de la subvention de l'agglomération.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D5-DE

A reçu un avis favorable en Commission Attractivité et Dynamiques Territoriales du 15/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

63 « pour »

0 « contre »

24 « abstention »

4 ne prennent pas part au vote
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Pierre SENECHAL

Autorise le Président à signer la convention partenariale de cofinancement correspondante avec l'Association « la Vie Active », les avenants qui pourront être pris, ainsi que tout acte s'y rattachant.

Autorise le versement de la subvention correspondant à 5 % du montant prévisionnel initial de 4 010 550 €, soit 200 527,85 €, à l'association « La Vie Active » au regard des conditions fixées par ladite convention.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget sur l'imputation : Ligne de crédit 10115.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D6-DE

C011026_D6

TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE

****

Dispositif PSE – accompagnement des agriculteurs – convention d'études Université UNILASALLE/CALL

Dans le cadre du dispositif « Paiement pour Services Environnementaux » (PSE), mis en œuvre depuis fin 2024, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) souhaite engager un partenariat avec l'institut polytechnique UNILASALLE.

En effet, le bilan des campagnes d'analyses Reliquat azotés Entrée Hivers (REH) réalisées en 2024 et 2025 montre une augmentation des valeurs en nitrates dans les sols malgré les modifications des pratiques culturales mises en œuvre par les 21 exploitants engagés dans le PSE. Ces résultats ont mené à une interrogation sur l'impact des conditions climatiques pendant ces campagnes.

Le partenariat avec l'institut polytechnique UNILASALLE permettrait de faire travailler un groupe d'étudiants en Master, dans le cadre de leur formation, sur un projet d'études afin d'améliorer les connaissances sur l'évolution des nitrates dans les sols par rapport au changement climatique et d'étudier différentes associations de rotations de culture afin de baisser l'IFT herbicide à l'échelon du système culturale des exploitants.

Le projet de convention définit :

- Les modalités d'exécution du projet d'études entre la CALL et l'institut polytechnique UNILASALLE,
- Le délai du projet d'études cadré sur le 1er semestre de la formation (à compter de la notification de la convention au 21/07/2027),
- Le remboursement des frais engagés par l'université pour les besoins de l'étude (frais de déplacement, réunion et rendu de rapport) d'un montant de 1 000 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission Transition Ecologique et Résilience du 16/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention d'études entre l'institut polytechnique UNILASALLE et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Autorise le Président à signer la convention d'études.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D7-DE

C011026_D7

TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE

****

Givenchy-en-Gohelle - Travaux de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement - Convention de participation financière - Département 62

La CALL a engagé une politique de déconnexion des eaux pluviales afin de limiter les mises en charge des réseaux d'assainissement provoquant :

- des déversements au milieu naturel au niveau des déversoirs d'orage lors d'événements pluvieux ;
- des inondations aux points bas des réseaux d'assainissement.

Le système d'assainissement de Loison-sous-Lens fait l'objet d'une attention particulière des services de l'Etat par rapport à l'atteinte de la conformité temps de pluie. C'est pourquoi des actions sont menées sur le bassin versant de collecte pour réduire les volumes déversés par temps de pluie.

Ainsi, des travaux de déconnexion sont programmés sur la commune de Givenchy-en-Gohelle. Ils consistent en la pose de collecteurs pluviaux et la création d'un ouvrage de tamponnement et d'infiltration.

Le montant des travaux est estimé à 133 440 € HT. Cette opération fait l'objet d'une demande de participation financière auprès :

- de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, avec une subvention de 40 % basée sur un montant plafond de travaux de 40 € HT/m2 déconnecté,

- du Département du Pas de Calais au titre de la Maintenance en Milieu Urbain, avec une subvention de 45 % soit un montant de 60 048 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission Transition Ecologique et Résilience du 16/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention financière entre le Conseil Départemental du Pas de Calais et la CALL.

Autorise le Président à signer la convention financière.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D8-DE

C011026_D8

TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE

****

Vimy - Travaux de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement
Convention de participation financière - Département 62

La CALL a engagé une politique de déconnexion des eaux pluviales afin de limiter les mises en charge des réseaux d'assainissement provoquant :

- des déversements au milieu naturel au niveau des déversoirs d'orage lors d'événements pluvieux ;
- des inondations aux points bas des réseaux d'assainissement.

Le système d'assainissement de Loison-sous-Lens fait l'objet d'une attention particulière des services de l'Etat par rapport à l'atteinte de la conformité temps de pluie. C'est pourquoi des actions sont menées sur le bassin versant de collecte pour réduire les volumes déversés par temps de pluie.

Ainsi, des travaux de déconnexion sont programmés sur la commune de Vimy. Ils consistent en la pose de collecteurs pluviaux et la création d'un ouvrage de tamponnement et d'infiltration rue Victor Hugo et avenue du Canada.

Le montant des travaux est estimé à 180 365,21 € HT. Cette opération fait l'objet d'une demande de participation financière :

- de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, avec une subvention de 40 % basée sur un montant plafond de travaux de 40 € HT/m2 déconnecté,
- du Département du Pas-de-Calais au titre de la Maintenance en Milieu Urbain, avec une subvention de 45 % soit un montant de 81 164,34 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission Transition Ecologique et Résilience du 16/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention financière entre le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et la CALL.

Autorise le Président à signer la convention financière.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D9-DE

C011026_D9

TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE

****

Modification du règlement du service public d'eau potable

Dans le cadre de sa compétence eau potable, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin exerce le pouvoir de police administrative spéciale au travers du règlement de service d'eau potable. Ce dernier a pour objet de définir et de gérer les relations (droits et obligations de chacun) entre les usagers et le service (CALL et exploitant) qui assure la production et la distribution d'eau potable.

Dans le cadre du nouveau contrat de concession de service public d'eau potable, qui a débuté au 1er janvier 2025, il convient de mettre à jour le règlement de service notamment au regard des évolutions réglementaires du service public d'eau potable mais également pour optimiser les délais de réponses aux usagers pour leurs différentes demandes.

A reçu un avis favorable en Commission Transition Ecologique et Résilience du 16/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier le règlement du service public d'eau potable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D10-DE

C011026_D10

TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE

****

Modification du règlement du service public d'assainissement

Dans le cadre de sa compétence assainissement, la CALL exerce le pouvoir de police administrative spéciale au travers du règlement de service d'assainissement collectif. Ce dernier a pour objet de définir et de gérer les relations (droits et obligations de chacun) entre les usagers et le service (CALL et exploitant) qui assure la collecte et le traitement des eaux usées. Le règlement en vigueur a été approuvé par délibération du Conseil de la CALL du 12 juin 2024.

L'article 49 du règlement traite des contrôle de conformité des raccordements au réseau de collecte des eaux usées. Lors de la réalisation des travaux d'assainissement en domaine privé, l'entreprise qui intervient pour le compte de l'usager est tenue de respecter les normes de pose et de dimensionnement des DTU 60.11 et 60.1. Dans les articles traitant du « *contrôle de conformité* », le terme conformité peut s'entendre comme relatif à ces normes, et entraîner un transfert de responsabilité de l'usager/entreprise vers la collectivité en cas de non respect, alors même que la collectivité n'est pas tenue ni en mesure d'en contrôler la conformité. Il est donc proposé de modifier « *contrôle de conformité* » par « *contrôle de raccordement* » dans l'article 49, ainsi que dans l'article 53 qui y fait référence.

L'article 8.1 traite des branchements réalisés d'office par la collectivité. Seule la réalisation d'office suite à l'extension du réseau de collecte des eaux usées y est évoquée. Or, la C.A.L.L. réalise régulièrement des chantiers de réhabilitation de réseau sur lesquels certains logements ne sont pas encore raccordés. Afin d'éviter des réouvertures de chaussées ainsi que des interventions sur collecteur nouvellement réhabilité, il est proposé d'insérer après le 1er paragraphe le texte suivant : « *Par ailleurs, lorsque la collectivité réhabilite un ouvrage existant, elle exécute ou peut faire exécuter d'office le branchement des immeubles riverains qui ne sont pas encore raccordés, partie comprise sous le domaine public jusque, et y compris, le regard le plus proche des limites du domaine public.* »

A l'article 37 (Raccordement entre domaine public et domaine privé), il est proposé d'ajouter la précision suivante : « *Les canalisations destinées aux eaux usées doivent assurer leur évacuation rapide et sans stagnation.* »

Enfin, le remboursement des frais de contrôle évoqué à l'article 53 (Aides de la Communauté d'Agglomération) a pour objectif de favoriser le raccordement des logements anciens au réseau de collecte. L'absence de cette précision dans l'article actuel peut permettre aux personnes vendant leur logement de se faire rembourser les frais de contrôle pour cession immobilière alors même que le logement est déjà raccordé au réseau. Il est donc proposé d'ajouter, dans le premier paragraphe, la mention suivante : « *dont le propriétaire réalise le raccordement au réseau de collecte des eaux usées* » .

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D10-DE

A reçu un avis favorable en Commission Transition Ecologique et Résilience du 16/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier le règlement du service public d'assainissement collectif en ses articles 8.1, 37, 49, 53 et 81.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D11-DE

C011026_D11

TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE

****

Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2025 Service public de production d'eau potable

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit, conformément aux dispositions combinées des articles L. 3131-5 du Code de la commande publique et L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, présenter à son assemblée délibérante le rapport du délégataire chargé de la gestion du service public de production d'eau potable.

Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public de production d'eau potable pour l'année 2025.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 24 septembre 2026,

A reçu un avis favorable en Commission Transition Ecologique et Résilience du 16/09/2026
Le Conseil,

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public de production d'eau potable pour l'année 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D12-DE

C011026_D12

TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE

****

Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2025 Service public de distribution d'eau potable

En vertu de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin doit présenter le rapport annuel du délégataire à son assemblée délibérante. Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public de distribution d'eau potable.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 24 septembre 2026,

A reçu un avis favorable en Commission Transition Ecologique et Résilience du 16/09/2026
Le Conseil,

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public de distribution d'eau potable 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D13-DE

C011026_D13

TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE

****

Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2025 - Service public d'assainissement

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit, conformément aux dispositions combinées des articles L3131-5 du Code de la commande publique et L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, présenter à son assemblée délibérante le rapport du délégataire du service public d'assainissement.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 24 septembre 2026,

Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public d'assainissement au titre de l'année 2025.

A reçu un avis favorable en Commission Transition Ecologique et Résilience du 16/09/2026
Le Conseil,

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement pour l'année 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D14-DE

C011026_D14

TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE

****

Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable 2025

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité de ses services.

Cette disposition est guidée par le double souci de transparence du fonctionnement du service vis-à-vis de l'assemblée délibérante et de l'usager. À ce dernier titre, le rapport a également été présenté à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du CGCT.

Enfin, le contenu du rapport sera mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement http://www.services.eaufrance.fr/ comme cela a déjà été fait pour les données des années précédentes.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 24 septembre 2026,

A reçu un avis favorable en Commission Transition Ecologique et Résilience du 16/09/2026
Le Conseil,

Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2025 ci-joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D15-DE

C011026_D15

TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE

****

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) 2025

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité de ses services.

Cette disposition est guidée par le double souci de transparence du fonctionnement du service visà-vis de l'assemblée délibérante et de l'usager. À ce dernier titre, le rapport a également été présenté à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du CGCT.

Enfin, le contenu du rapport sera mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement http://www.services.eaufrance.fr/ comme cela a déjà été fait pour les données des années précédentes.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 24 septembre 2026,

A reçu un avis favorable en Commission Transition Ecologique et Résilience du 16/09/2026
Le Conseil,

Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2025 ci-joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D16-DE

C011026_D16

TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE

****

Exploitation du Centre de Valorisation Énergétique de Noyelles-Sous-Lens- Choix du Mode de Gestion- Lancement de la Procédure

I-Exposé des motifs

Le Centre de Valorisation Énergétique des ordures ménagères de Noyelles-sous-Lens a été construit en 1973. La délibération du 22 octobre 2007 a autorisé la conclusion d'un bail Emphytéotique Administratif avec une convention non détachable avec la société CALLERGIE pour l'exploitation du centre de traitement thermique pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 2008. La CALL est propriétaire de cette installation.

Le Bail Emphytéotique Administratif pour l'exploitation du CVE de Noyelles-sous-Lens arrivant à échéance le 31 décembre 2027, il convient de choisir le futur mode de gestion de ce service public pour les années futures.

Une analyse comparative des différents modes de gestion envisageable a été effectuée pour décider du futur mode de gestion le plus adapté aux besoins de la CALL. Le rapport détaillant cette analyse est annexé à la présentation de la délibération.

A l'issue de cette analyse, il est proposé de recourir au principe de gestion externalisée pour l'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique à travers un contrat de concession de service public pour une durée prévisionnelle.

Le recours au contrat de concession de service public est proposé dans la mesure où ce contrat permet :

1. un transfert du risque d'exploitation à un exploitant tiers. Bien que le coût de la gestion externalisée du service intègre nécessairement la marge du concessionnaire et la rémunération des maisons-mères via les « frais de siège », ces éléments doivent être mis en perspective avec le niveau de risque transféré au concessionnaire dans le cadre de la gestion du service et les gains liés aux effets d'échelle des opérateurs du secteur d'activité. De plus, parce qu'il exploite le service à ses risques et périls, le concessionnaire porte une grande attention à la maîtrise des coûts d'exploitation, de sorte que la concession de service public est souvent synonyme d'une optimisation de la gestion du service ;

2. une compétence technique certaine : spécialisés dans leur domaine, les opérateurs économiques possèdent une expertise technique du processus et de l'activité confiée et un fort dynamisme commercial. De fait, le recours à un concessionnaire permet aux collectivités de s'attacher des compétences d'un professionnel apportant ses connaissances et sa valeur ajoutée technique dans des domaines nécessitant des savoir-faire particuliers. Cette compétence technique particulière, habituellement reconnue aux opérateurs économiques concessionnaires et que la procédure de mise en concurrence doit permettre de contrôler, ainsi que leur capacité à l'améliorer, constitue un atout au regard de l'augmentation constante des normes auxquelles sont soumises les activités de service public ;

3. la possibilité d'instaurer, au travers de la construction contractuelle, des incitations à la performance : les différents montages contractuels envisageables en matière de concession de service public permettent à l 'autorité concédante d'instaurer des mécanismes d'incitation à l'amélioration de la qualité du service public et d'optimisation de la performance économique du contrat ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D16-DE

4. un pouvoir de contrôle et de sanction réel pour la CALL : les règles applicables aux contrats de concession permettent un contrôle étroit sur les conditions d'exploitation tout en respectant l'autonomie de gestion du concessionnaire. Elles permettent notamment d'ordonner des mesures de sanction pécuniaire, de mise en régie provisoire et de résiliation pour faute. Au final, le recours à la concession de service public constitue un moyen pour les collectivités de se recentrer sur leurs prérogatives d'autorité organisatrice.

Toutefois, il convient d'indiquer que le CVE dispose d'un potentiel énergétique important, aujourd'hui exploité au travers d'une valorisation électrique de la chaleur issue de l'incinération des déchets.

Dans le cadre de la future exploitation des déchets, une optimisation de cette valorisation énergétique est envisagée avec le raccordement au réseau de chaleur urbain. Ainsi, il est envisagé la conclusion d'un contrat portant sur l'exploitation du CVE permettant de diversifier la valorisation énergétique afin d'utiliser la chaleur fatale de l'équipement.

Le futur contrat de concession, d'une durée estimée entre 20 et 25 ans maximum, portera sur le périmètre suivant :

- La prise en charge de l'installation existantes et réalisation de travaux d'investissement permettant d'améliorer l'exploitation des lignes actuelles et la structure de l'équipement,
- Le Pilotage des installations et exploitation du service, conformément aux exigences réglementaires en vigueur, notamment la réglementation ICPE,
- L'exploitation, maintenance et entretien courant, Gros Entretien Renouvellement (GER) des ouvrages, équipements et installations,
- L'approvisionnement en déchets complémentaires compatibles en qualités et quantités proportionnelles aux exigences du bilan matières dans le respect du process exploité et aux exigences réglementaires de l'exploitation,
- La Gestion des rejets,
- La réalisation des études techniques et administratives nécessaires à l'obtention des autorisations administratives préalables à l'exploitation d'une ligne de traitement supplémentaire,
- La réalisation des actions de concertation préalables à l'exploitation d'une ligne de traitement supplémentaire,
- La conception, construction et exploitation d'une ligne de traitement supplémentaire,
- Le raccordement du CVE au Réseau de Chaleur Urbain,
- La conclusion d'une convention tri partite (CALL-concessionnaire CVE-concessionnaire RCU) pour la revente de la chaleur.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D16-DE

Une saisine de la DDFIP est en cours pour déroger à une durée supérieure de 20 ans afin de porter potentiellement la durée du contrat à 25 ans au vu des enjeux financiers et de la durée d'amortissement des investissements.

Le contrat comprendra une tranche optionnelle au sens de l'article R.3135-1 du Code de la commande publique :

- Tranche optionnelle n°1 : Traitement des déchets issus des Collectivités coopérantes pour les déchets ne pouvant être traités sur le CVE avant la fin des travaux de la ligne de traitement supplémentaire et devant être traités sur des sites extérieurs au CVE.

La CALL sera libre d'affermir cette tranche optionnelle sans qu'il n'en découle un droit acquis pour le futur exploitant.

Sollicitée à titre consultatif sur le sujet, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a émis un avis favorable le 24 septembre 2026.

Sollicitée à titre consultatif sur le sujet, le Comité Social Territorial (CST) a émis un avis favorable le 29 septembre 2026,

A reçu un avis favorable en Commission Transition Ecologique et Résilience du 16/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve conformément à l'article L1411-4 du Code général des collectivités territoriales et au vu du rapport du mode de gestion joint, le principe de gestion externalisée à travers une concession de service public pour l'exploitation du service public du Centre de valorisation Énergétique pour une durée prévisionnelle comprise entre 20 et 25 ans.

Autorise le Président ou son représentant délégué à lancer et à mettre en œuvre la procédure de concession de service public conformément aux articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique, relatifs aux contrats de concession de service public.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D17-DE

C011026_D17

TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE

****

Comptes Rendus Annuels d'Activités de Concession (CRAC) de l'année 2025 des Délégations de Service public des Réseaux de Chaleur Urbain de Lens, de Liévin et d'Avion

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit, conformément aux dispositions combinées des articles L. 3131-5 du Code de la commande publique et L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, présenter à son assemblée délibérante les rapports des délégataires chargés de la gestion du service public de production, transport et distribution de ces Réseaux de Chaleur Urbain.

Ces rapports reprennent les éléments techniques et financiers de chaque délégation de service public de production, transport et distribution de chaleur.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 24 septembre 2026,

A reçu un avis favorable en Commission Transition Ecologique et Résilience du 16/09/2026
Le Conseil,

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public de production, transport et distribution de chaleur du réseau de Lens pour l'année 2025.

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public de production, transport et distribution de chaleur du réseau de Liévin pour l'année 2025.

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public de production, transport et distribution de chaleur du réseau d'Avion pour l'année 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D18-DE

C011026_D18

COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE

****

AMI Cohésion Sociale - Proposition du nouveau règlement

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) est confrontée à des fragilités économiques et sociales structurelles, qui se traduisent notamment par des enjeux importants en matière d'emploi, de santé, de précarité et d'accès aux droits. Ces caractéristiques confèrent au territoire une forte implication dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville. À ce titre, le territoire communautaire compte 21 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), répartis sur 19 communes et regroupant près de 56 000 habitants, soit environ un quart de la population de l'agglomération.

La signature du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » a réaffirmé la volonté de la CALL et de l'ensemble de ses partenaires de poursuivre et de renforcer les actions concourant à l'amélioration durable des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, en favorisant une approche partenariale, territorialisée et adaptée aux réalités locales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de cohésion sociale et de la mobilisation de ses crédits dédiés à la Politique de la Ville, la communauté d'agglomération accompagne les acteurs associatifs du territoire qui œuvrent au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

D'un point de vue stratégique et méthodologique, elle entend structurer son soutien autour d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Cohésion sociale », destiné à identifier et à accompagner des projets présentant un caractère innovant, expérimental et/ou particulièrement impactant sur le plan social.

Cet AMI s'inscrit pleinement dans la stratégie communautaire de cohésion sociale et a vocation à mobiliser les moyens de la CALL sur les principaux leviers de développement social des 21 quartiers prioritaires. Il invite les opérateurs à agir en priorité sur les QPV, en complémentarité du Contrat de Ville, et à promouvoir les démarches expérimentales, innovantes et d'aller-vers.

Il a également pour ambition de faire émerger et de valoriser les initiatives exemplaires, de soutenir les petits opérateurs à fort potentiel de développement social, ainsi que de renforcer l'accompagnement des projets favorisant la participation et le pouvoir d'agir des habitants.

L'enveloppe financière consacrée à l'AMI « Cohésion sociale » est déterminée annuellement par le Conseil communautaire dans le cadre du vote du budget primitif, sous réserve des crédits disponibles.

Afin de garantir la transparence, l'équité et la lisibilité du processus de sélection, les modalités de mise en œuvre de l'AMI sont encadrées par un règlement spécifique qui s'inscrit dans le cadre de la Politique de la Ville, et demeure donc applicable pendant toute la durée du Contrat Engagements Quartiers 2030, sous réserve du vote annuel des crédits afférents. Ce règlement définit notamment :

- les objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt,
- les conditions d'éligibilité des porteurs et des projets,
- les modalités de candidatures, et d'instruction,
- les conditions d'attribution des financements.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D18-DE

Sur cette base, une proposition de programmation sera établie et soumise à l'approbation du Conseil Communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission Cohésion Sociale et Citoyenneté du 18/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe du lancement annuel d'un appel à manifestation d'intérêt cohésion sociale, sous réserve chaque année, du vote du budget correspondant par l'assemblée délibérante et de la disponibilité des crédits afférents.

Approuve le règlement intérieur de l'appel à manifestation d'intérêt, annexé à la présente délibération, lequel fixe notamment les objectifs de l'AMI, les conditions d'éligibilité des porteurs et des projets, les modalités de candidatures, et d'instruction et les conditions d'attribution des financements.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D19-DE

C011026_D19

COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE

****

Contribution à la soirée Médecins de demain organisée par Filieris

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention présentée par Filieris pour l'organisation de la soirée Médecins de demain à Lens,

Considérant la politique publique de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin en faveur de la santé publique,

Considérant le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin et sa stratégie d'attractivité par l'emploi et la formation, ainsi que sa spécialisation sur des filières économiques dont celle du sport et de la santé,

Considérant le soutien de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin pour la promotion des études de santé auprès des bachelier.e.s et étudiant.e.s du territoire,

Considérant la promotion des études de médecine réalisée par Filieris pendant la soirée Médecins de demain en 2025 et le bilan de la soirée, qui a réuni 150 lycéen.ne.s dont une centaine était issue d'un établissement situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

La soirée Médecins de demain organisée par Filieris le 12 novembre 2026 au Colisée à Lens s'adresse aux lycéen.ne.s du territoire de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin pour leur présenter les différents parcours en études de santé et les voies d'accès, pour démystifier les études et les métiers de la santé et pour lever les freins ou barrières que peuvent se mettre les lycéen.ne.s sur les études de médecine.

Afin que Filieris organise cette soirée sur le territoire, la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin souhaite soutenir cet évènement par l'attribution d'une subvention de 4 000 €, soit 48,8 % du budget de l'opération.

La soirée organisée à Lens s'inscrit dans un programme plus vaste de promotion des études de médecine porté par Filierie, qui inclut une soirée similaire à Lille, des Bourses de l'Espoir (4 000 € par lauréat.e) et des aides à l'installation des jeunes docteur.e.s (10 000 € par docteur.e).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D19-DE

A reçu un avis favorable en Commission Cohésion Sociale et Citoyenneté du 18/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 4 000 € sur un montant total de 8 200 € (soit 48,8 % de taux de subvention) à Filieris, 13 rue du 14 juillet, 62300 Lens, pour l'organisation de la soirée Médecins de demain le 12 novembre 2026 à Lens.

Autorise le Président à signer la convention annexée et tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 4 000 €, sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 14842.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D20-DE

C011026_D20

COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE

****

Fixation du montant de la contribution statutaire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour 2026 au Musée du Louvre-Lens

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre-Lens »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre-Lens »,

L'article 20 des statuts du musée prévoit que « Le financement du musée du Louvre-Lens est assuré solidairement par la région Nord-Pas-de-Calais, le département du Pas-de-Calais et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Leurs participations peuvent être complétées par d'autres recettes en particulier :

- Les subventions de l'Union européenne, de l'État, des collectivités territoriales et de toute autre personne publique ou privée,
- Le produit des droits d'entrée, des visites conférence et des inscriptions aux ateliers pédagogiques,
- Les produits de l'organisation de manifestations culturelles,
- Les revenus de biens meubles et immeubles,
- La rémunération des services rendus,
- Les libéralités, dons et legs,
- Les produits des aliénations ou immobilisations,
- Les produits des contrats et concessions,
- Toute autre recette autorisée par les lois et règlements en vigueur.

La charge résultant pour les collectivités territoriales du financement annuel de l'établissement public de coopération culturelle du musée du Louvre-Lens est répartie selon les quotités suivantes :

- 8/10e à la charge de la région Nord-Pas-de-Calais,
- 1/10e à la charge du département du Pas-de-Calais,
- 1/10e à la charge de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Cette charge tiendra notamment compte des disponibilités financières de ces collectivités et de l'évolution législative liée à l'organisation territoriale. »

Sur recommandations de la DDFIP, il est nécessaire de fixer par une délibération spécifique et conformément au vote du budget primitif 2026, la contribution statutaire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin à hauteur de 1 248 980 €. Ce montant correspond à celui prévu dans le cadre du budget primitif de l'EPCC pour 2026, soit 1/10e des cotisations à la charge des collectivités, pour un total de 12 514 085,20 €.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D20-DE

A reçu un avis favorable en Commission Cohésion Sociale et Citoyenneté du 18/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'attribution de la contribution financière à l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre-Lens » à hauteur de 1 248 980 € au titre de l'année 2026.

Autorise le Président à signer tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 248 980 € sont prévus au Budget Primitif 2026, sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 3801.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D21-DE

C011026_D21

COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE

****

Attribution d'une subvention à l'association Les amis de CinéComédies - édition 2027

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

A la faveur d'un succès grandissant du Festival CineComedies sur le territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin, l'association en charge du pilotage dudit festival « Les amis de CineComedies » avait repris l'attache de l'intercommunalité en 2024 afin de lui signifier son intérêt de développer davantage cet événement et de le pérenniser.

A l'appui d'une programmation éclectique alliant œuvres patrimoniales et nouveautés en avant-première en compagnie de personnalités de renom (Dany Boon, Valérie Lemercier et Pierre Richard, Clovis Cornillac, Colline Serreau, Michel Boujenah, Gérard Jugnot, Manu Payet...), cette manifestation a pour ambition de faire découvrir des œuvres cinématographiques consacrées à la comédie sur grand écran, de promouvoir les grands auteurs d'hier et d'aujourd'hui et aussi de soutenir la nouvelle création. Le festival place également le spectateur au cœur de son projet puisque de nombreux temps d'échanges, bords de scène, animations et actions participatives sont proposés.

Depuis 2018, le Festival CineComedies s'est imposé rapidement comme un événement du cinéma comique en France et envisage, parallèlement à une reconnaissance internationale, l'évolution territoriale de son projet autour de quatre piliers :

- Proposer un événement culturel centré sur la comédie au cinéma dans l'ensemble de l'agglomération,
- Construire une proposition ambitieuse et attractive permettant d'offrir un événement culturel à chaque commune et d'inciter la mobilité des publics,
- Aller chercher le public qui s'autocensure,
- Offrir une programmation à la fois populaire et exigeante tant dans le choix des films que des animations locales.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D21-DE

Pour sa part, la CALL, à l'appui d'une politique volontariste, soutient et porte des événementiels à rayonnement intercommunal donnant à voir d'une offre culturelle de qualité, pluridisciplinaire et attractive.

Elle s'est engagée dans plusieurs actions portant sur l'éducation à l'image telles que le Vidéo Mapping Festival, les dispositifs « Les mioches au cinoche » et « D'une toile à l'autre » et a formé, à partir d'un appel à candidatures en 2024 et 2025 un groupe d'« influenceurs du Grand écran », composé de jeunes du territoire.

Par ailleurs, elle dispose d'équipements cinématographiques et culturels de proximité sur son territoire (2 cinémas municipaux, 11 centres culturels) avec lesquels elle porte une réflexion et des actions partagées quant à l'accompagnement des habitants dans leur découverte d'une offre audiovisuelle intéressante et adaptée.

Dès lors, il a été proposé en 2025 de soutenir l'association les Amis de Cinecomedies dans le cadre d'un partenariat de trois ans, délimité par la signature d'une première convention pluriannuelle d'objectifs, couvrant la période 2025-2027, associée à une convention financière annuelle.

La cinquième édition du festival CineComedies au sein de l'intercommunalité se déroulera sur quatre jours, du jeudi 3 au dimanche 6 juin 2027, avec pour ambition de poursuivre l'extension de son action sur les communes du territoire.

A l'instar des années précédentes, la mise en œuvre des diffusions serait construite avec les communes qui en exprimeront la motivation. Elles pourraient prendre la forme de projections dans des salles de cinéma ou lieux culturels (Familia à Avion, le Colisée à Lens, La Scène du Louvre-Lens, Le Trait d'union à Vendin-le-Vieil par exemple...), de rencontres/ dédicaces, d'une compétition de courts-métrages, de ciné-concerts ou encore de happenings en ville.

La programmation jeune public, « Les Eclats de rire CineComedies » avec les écoles et les collèges constituera également un axe important du projet 2025-2027. Des journées pédagogiques sont d'ores et déjà envisagées en dehors du temps fort du festival, afin de favoriser une meilleure appréhension des œuvres diffusées, mais aussi aux enjeux de l'industrie cinématographique.

Pour ce qui est des axes programmatiques saillants, il s'agirait d'une proposition culturelle construite autour d'avant-premières en lien avec les futures sorties estivales.

Considérant l'intérêt d'accueillir sur le territoire le festival CineComedies, tant pour ce qui est de l'accès à l'offre culturelle pour nos habitants qu'au regard des retombées en termes d'image et d'attractivité, il est proposé d'accorder à l'association un soutien financier de 100 000 € par an (pour l'édition 2027, un soutien correspondant à 32 % du coût total de l'opération évalué à 313 000 €). Le montant et les modalités de versement de la subvention seront fixées par le biais d'une convention annuelle.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D21-DE

A reçu un avis favorable en Commission Cohésion Sociale et Citoyenneté du 18/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'attribution de la subvention annuelle de 100 000 € pour la mise en œuvre de l'édition 2027 du festival CineComedies Lens-Liévin, dans le bon respect de la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025.

Autorise le Président à signer la convention annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 100 000 € seront prévus au Budget Primitif 2027, sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 8676.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D22-DE

C011026_D22

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Avenant 1 à la convention de mandat pour le projet de «la Place à Manger» de la commune d'Avion dans l'ancien centre commercial Leader Price

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Par délibération du 19 juin 2025, le Conseil Communautaire a validé l'accompagnement de la CALL pour le projet de « la Place à Manger » de la commune d'Avion concernant la restructuration, la rénovation et le réaménagement de l'ancien centre commercial LEADER PRICE pour y affecter différentes activités (Restauration scolaire et solidaire, cabinets médicaux, commerces). Le bâtiment est assujetti au décret tertiaire (Loi ELAN) et doit répondre aux exigences du décret en termes d'économie d'énergie. Le coût global de cette opération était estimé à 4 536 892,32 € HT soit 5 479 270,79 €TTC (valeur mai 2025) dont 3 521 270 € HT pour les travaux.

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avait alors été confiée par la Ville d'Avion à la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin.

Cette délibération a pour objet l'augmentation du coût d'opération à un montant de 5 006 706.62 € HT soit 5 997 078.35 € TTC du fait du coût des travaux porté à 4 085 100.00 € HT soit 4 902 120.00 € TTC (valeur juin 2026). Cette augmentation des travaux de l'ordre de 16% se justifie par la notamment, par la nécessité de changer le mode constructif de l'enveloppe (dépose des prémurs existants puis pose de mur en ossature bois avec isolation), le renforcement des longrines existantes, la réalisation d'un nouveau dallage.

La durée prévisionnelle du mandat égale à 36 mois reste inchangée.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention-cadre du service commun transition durable et aide aux communes du 19 mai 2023, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement de ce projet est augmenté à un montant de 73 260 € soit 24 420 € /an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D22-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'augmenter le coût d'opération à un montant de 5 006 706.62 € HT soit 5 997 078.35 € TTC du fait du coût travaux porté à 4 085 100.00 € HT soit 4 902 120.00 € TTC (valeur juin 2026).

Fixe en conséquence le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 73 260 € soit un versement 24 420 € /an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

Autorise la signature de l'avenant n°1 à la convention de mandat pour augmenter le montant de l'opération « la Place à Manger » de la commune d'Avion dans l'ancien centre commercial LEADER PRICE.

Précise que les crédits pluriannuels nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2026 sur l'imputation : Budget Principal/ Investissement/ Programme T-MANDAT :

- Dépenses sur opération 26D17022/ Ligne de crédit 14577/ Chapitre 458158,
- Recettes sur opération 26D17022/ Ligne de crédit 14580/ Chapitre 458258.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D23-DE

C011026_D23

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Avenant n°1 à la Convention de mandat pour la restructuration, rénovation et le réaménagement de la Ferme Alexandre à Villers-au-Bois

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Par délibération du 16 octobre 2025, le Conseil Communautaire a validé l'accompagnement de la CALL pour le projet de restructuration de la ferme Alexandre, propriété de la commune pour y affecter différentes activités. Les bâtiments sont destinés à accueillir d'une part une maison d'assistante maternelle et d'autre part un espace bibliothèque/médiathèque associé à un espace multi-usage communale dédié à l'accueil ponctuel des scolaires, des jeunes, un lieu de rencontre, de rassemblement, de services de proximité, d'échanges culturels et associatifs.

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avait alors été confiée par la Ville de Villers au Bois à la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin avec un coût global de cette opération estimé à 1 991 619,51€ HT soit 2 400 443,40 €TTC (valeur août 2025) dont 1 592 756 € HT pour les travaux.

Cette délibération a pour objet l'augmentation du coût d'opération à un montant de 2 447 477,83 € HT soit 2 931 925,73 € TTC du fait du coût des travaux porté à 2 009 894,00 € HT soit 2 411 872,80 € TTC (valeur mars 2026). Cette augmentation des travaux de l'ordre de 26% se justifie par la nécessité de renforcer structurellement les deux principaux bâtiments, de sécuriser le site en démolissant des ouvrages, de désamianter, de rénover une cour en pavés, de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur une extension.

La durée prévisionnelle du mandat égale à 36 mois reste inchangée.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention-cadre du service commun transition durable et aide aux communes du 19 mai 2023, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement au projet de rénovation, de restructuration et de réaménagement de la ferme Alexandre propriété de la commune de Villers-au-Bois est augmenté à un montant de 35 640 € soit 11 880 € /an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

En conséquence, il s'avère nécessaire de passer un avenant n°1 à la convention de mandat susvisée afin d'acter ces modifications.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D23-DE

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'augmenter le coût d'opération à un montant de 2 447 477,83 € HT soit 2 931 925,73 € TTC du fait du coût des travaux porté à 2 009 894,00 € HT soit 2 411 872,80 € TTC (valeur mars 2026).

Fixe en conséquence le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 35 640 € soit un versement de 11 880 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

Autorise la signature de l'avenant n°1 à la convention de mandat pour augmenter le montant de l'opération de rénovation, de restructuration et de réaménagement de la Ferme Alexandre à Villers-au-Bois.

Précise que les crédits pluriannuels nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2026 sur l'imputation : Budget Principal/ Investissement/ Programme T-MANDAT :

- Dépenses sur opération 23D15989/ Ligne de crédit 11917/ Chapitre 458141,
- Recettes sur opération 23D15990/ Ligne de crédit 11918/ Chapitre 458241.

Précise que la participation financière spécifique complémentaire sera versée sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11883.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D24-DE

C011026_D24

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

SIZIAF : Rapport d'activité 2025

Le Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF) est composé de deux membres que sont, d'une part, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR) et, d'autre part, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Outre l'aménagement et la gestion du parc des Industries Artois-Flandres, le SIZIAF assure le suivi des entreprises déjà implantées et celles à venir.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le SIZIAF a transmis son rapport d'activité 2025 à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Il y a lieu d'en prendre acte.

Le Conseil,

Prendre acte du rapport d'activité 2025 du SIZIAF.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D25-DE

C011026_D25

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme
Rapport d'activité 2025

Par délibération du 20 novembre 2013, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a décidé la création d'un Office de Tourisme et du Patrimoine sous la forme d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial.

Pour rappel, par délibération du 22 juin 2023 la CALL a validé le principe de l'extension du périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, permettant ainsi d'engager en 2024, la constitution d'un office de tourisme inter-agglomérations. Ainsi, il a été décidé de l'extension du périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme sous forme d'EPIC permettant d'englober les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et Hénin Carvin, lors du Conseil du 14 décembre 2023.

Conformément à l'article R133-13 du Code du Tourisme, l'office a adressé à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin son rapport d'activité 2025, il convient d'en prendre acte.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2025 de l'Office de Tourisme « Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D26-DE

C011026_D26

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Artois Mobilités :
Rapport d'activité 2025

Le rôle d'Artois Mobilités est d'organiser le transport urbain, de concevoir et de mettre en œuvre une politique cohérente en matière de transport à l'échelle de son territoire de compétence.

Artois Mobilités est une structure publique, régie par le Code Général des Collectivités Territoriales. Le périmètre de cet établissement public englobe les 150 communes qui composent les Agglomérations de Lens–Liévin, Hénin–Carvin et Béthune–Bruay, Artois-Lys Romane.

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, Artois Mobilités, a adressé à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, son rapport d'activité 2025.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2025 d'Artois Mobilités.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D27-DE

C011026_D27

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Société Anonyme d'Economie Mixte Territoires 62
Rapport d'activité 2025 et rapport annuel des mandataires

La Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Territoires 62 intervient auprès des collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets de développement territorial. Ses actions se déploient au travers de modes d'interventions réglementés : concessions d'aménagement, mandat ou AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

Selon les dispositions de l'article L1524-3 du Code général des collectivités territoriales qui fixe les règles d'administration et de contrôle applicables aux collectivités territoriales ou aux groupements de collectivités territoriales actionnaires de sociétés d'économie mixte, la SAEM Territoires 62 doit présenter à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin son rapport d'activité au titre de l'année N-1.

Conformément à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales, un rapport est présenté devant le Conseil Communautaire par les membres du conseil d'administration de la société représentant la collectivité ou le groupement actionnaire au sein de la société Territoires Soixante Deux. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2025 de la SAEM Territoires 62.

Prend acte du rapport annuel des mandataires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin administrateur de la SAEM Territoires 62.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D28-DE

C011026_D28

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional
Rapport d'activité 2025

L'Arena Stade Couvert Liévin, construit en 1985, est un équipement public propriété de la Région Hauts-de-France, du Département du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qui ont décidé de constituer entre elles un Syndicat mixte chargé d'assurer la gestion de l'équipement.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional a transmis son rapport d'activité 2025 à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Il y a lieu d'en prendre acte.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2025 du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 14 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 14
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D29-DE

C011026_D29

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :
Désignation des membres

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle se réunit dès lors qu'une compétence est transférée et est mobilisée à chaque nouveau transfert de charge, quelque soit son montant.

La loi ne prévoit pas de modalités spécifiques concernant la désignation des membres de la CLECT et n'aborde pas non plus la question de la répartition des sièges au sein de la commission entre les communes membres. Il revient à l'organe délibérant de définir à la majorité des deux tiers la composition de la CLECT, celle-ci devant obligatoirement comporter au moins un représentant de chaque conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 janvier 2000 portant création de la CLECT,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 avril 2026 fixant la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à un représentant titulaire et un suppléant par commune membre. Il appartient à chaque conseil municipal de désigner ses représentants au sein de cette commission.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées comme suit :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	M. Philippe VANTORRE	Mme Jocelyne DOCQUOIS
ACHEVILLE	M. David GALET	M. Jean-Michel ROUTIER
AIX-NOULETTE	M. Tony MOULIN	M. Dany COOLEN
ANGRES	Mme Annick SAINT-MACHIN	M. Rachid BENDRIS
ANNAY-SOUS-LENS	M. Pascal BONARDEL	M. David KUSNIREK
AVION	M. Jean LETOQUART	M. Nicolas CHERET
BENIFONTAINE	Mme Delphine CARRON	M. Nicolas CASTELAIN
BILLY-MONTIGNY	Mme Lisa DURIEZ-GUICHARD	M. Yanis GAUDILLAT
BOUVIGNY-BOYEFFLES	M. Amaury LEBRETON	M. Jean-Michel DELENGAIGNE
BULLY-LES-MINES	M. François LEMAIRE	Mme Magalie BIGET
CARENCY	M. Jean-Pierre SANTERNE	M. Justin CLAIRET
ELEU-DIT-LEAUWETTE	M. Alain BAVAY	Mme Mireille DECQ

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D29-DE

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
ESTEVELLES	M. Hakim HAIKEL	M. Cédric DIEVART
FOUQUIERES-LEZ-LENS	M. Daniel DEGAND	Mme Claudine HERMEL
GIVENCHY-EN-GOHELLE	M. Pierre SENECHAL	Mme Virginie BARLET
GOUY-SERVINS	M. Laurent DELIERS	Mme Emmanuelle GRONIER
GRENAY	M. Lilian LEGRAND	M. Alain TROULIER
HARNES	Mme Pascale LALLART	M. Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI
HULLUCH	M. Hervé PINHEIRO	M. Alain LEGRIN
LENS	M. Antoine WATTIER	M. Thibault GHEYSENS
LIEVIN	M. Kévin STOREZ	Mme Annie LIANT
LOISON-SOUS-LENS	M. Fabrice TREPCZYNSKI	Mme Lily DUBOIS
LOOS-EN-GOHELLE	Mme Christine STIEVENARD	Mme Delphine CROMBEKE
MAZINGARBE	M. Laurent POISSANT	M. Grégory VERSCHELDEN
MERICOURT	M. Laurent DUCAMP	M. Christophe LAOUR
MEURCHIN	Mme Cathy WASYLIKOW	M. Steve TIRLOIT
NOYELLES-SOUS-LENS	M. Lucas JANISZEWSKI	M. Bernard FINEZ
PONT-A-VENDIN	M. Noé CARETTE	M. Philippe BEYAERT
SAINS-EN-GOHELLE	Mme Dorise TRANAIN -CAVIGNAUX	M. Aurélien DUQUESNOY
SALLAUMINES	M. Hervé LOBRY	Mme Michèle CARBONNIER
SERVINS	Mme Nadine DUCLOY	M. Didier LEGRU
SOUCHEZ	Mme Bernadette DRUON	Mme Paulette KUBIAK
VENDIN-LE-VIEIL	M. Sébastien OGEZ	Mme Carine BANAS
VILLERS-AU-BOIS	Mme Bernadette DOUTREMEPUICH	M. Frédéric LOUETTE
VIMY	Mme Evelyne NACHEL	Mme Pascale FONTAINE
WINGLES	Mme Virginie COLLART	M. Sébastien ROBERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D30-DE

C011026_D30

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Règlement Intérieur des Assemblées :
Adoption

Conformément aux dispositions combinées des articles L2121-8 et L5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil communautaire doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Ce règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement des instances communautaires.

Il est proposé d'adopter le règlement intérieur des instances communautaires.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

0 « contre »

24 « abstention »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Adopte le règlement intérieur des Assemblées de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ci-annexé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D31-DE

C011026_D31

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Protocole d'accord transactionnel avec la société Veolia Eau relatif au règlement définitif des contrats de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable

Conformément aux dispositions de l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (ci-après dénommée « la CALL » ou « la Collectivité ») exerce la compétence « eau potable », telle que définie à l'article L2224-7 CGCT, en lieu et place de ses communes membres sur l'ensemble de son territoire.

Antérieurement à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2025 du contrat de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable, ces services étaient délégués à la société Veolia Eau au moyen de deux contrats dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Service de distribution d'eau potable : contrat conclu pour une durée de 12 ans, à compter du 1er janvier 2013 et arrivé à échéance le 31 décembre 2024 ;
- Service de production d'eau potable : contrat conclu pour une durée de 9 ans, à compter du 1er avril 2016 et arrivé à échéance le 31 mars 2025.

Dans le cadre des opérations de bilan de fin de contrats, il a été constaté que :

- certaines prestations prévues au contrat n'ont pas été réalisées par Veolia Eau,
- Veolia Eau a supporté des dépenses non prévues contractuellement, mais rendues nécessaires à la continuité du service public,
- certains objectifs contractuels n'ont pas été atteints par Veolia Eau, ouvrant droit à l'application de pénalités contractuelles au bénéfice de la Collectivité.

Le détail des prestations et montants associés figure en annexe 1 du protocole transactionnel joint à la présente délibération.

Afin de solder les contrats antérieurs et d'acter les concessions réciproques consenties par les parties, il est proposé de recourir à la conclusion d'un protocole transactionnel, au sens de l'article 2044 du Code civil, par lequel :

- la Collectivité renonce à réclamer à Veolia Eau le paiement des prestations non réalisées ainsi que celui des pénalités contractuelles ;
- Veolia Eau renonce, en contrepartie, à réclamer à la Collectivité le remboursement des dépenses non prévues qu'elle a engagées pour assurer la continuité du service public.

Aux termes des dispositions de l'article L3137-3 du Code de la commande publique (CCP), les autorités concédantes peuvent librement transiger.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5216-5 et L2224-7 CGCT ;

Vu le Code civil, et notamment l'article 2044 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L3137-3 ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D31-DE

Vu le contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable conclu entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la société Veolia Eau, pour une durée de douze (12) ans à compter du 1er janvier 2013, arrivé à échéance le 31 décembre 2024 ;

Vu le contrat de délégation de service public de production d'eau potable conclu entre les mêmes parties, pour une durée de neuf (9) ans à compter du 1er avril 2016, arrivé à échéance le 31 mars 2025 ;

Vu le projet de protocole transactionnel entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la société Veolia Eau, annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il convient, d'approuver le projet de protocole transactionnel, annexé à la présente délibération, entre la CALL et Veolia Eau et ainsi de clore définitivement, de manière amiable, les rapports contractuels ayant existé entre les parties au titre des contrats de production et de distribution d'eau potable ;

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

0 « contre »

24 « abstention »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Approuve le protocole transactionnel à intervenir entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la société Veolia Eau, tel qu'annexé à la présente délibération.

Autorise le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit protocole transactionnel ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D32-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D32-DE

C011026_D32

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Participation au 108ème Congrès des Maires du 24 au 26 novembre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2123-18 et R.2123-22-1,

Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF) organise chaque année le Congrès des Maires à Paris.

À la suite du renouvellement des instances municipales et intercommunales, ce congrès a été conçu pour accueillir les nouvelles équipes et les accompagner dans la compréhension des enjeux de début de mandat. Des débats et forums mettront également en lumière les grandes politiques publiques de la vie communale et intercommunale.

Le thème retenu pour cette édition, « Regagnons nos libertés », exprime l'ambition de reconquérir une capacité d'agir pour relever les défis que notre nation doit affronter et répondre à l'exigence d'un service public de proximité adapté aux attentes et de qualité. Cette ambition s'inscrit résolument dans le cadre de l'élection présidentielle afin d'ancrer la liberté des pouvoirs locaux dans le débat qui le précédera.

Pour l'année 2026, celui ci aura lieu du 24 au 26 novembre 2026.

Une délégation de la CALL doit se rendre à Paris aux dates susmentionnées pour participer à cette manifestation.

Monsieur le Président sollicite les membres du conseil communautaire, pour valider l'octroi d'un mandat spécial à 21 élus du conseil communautaire, conviés à participer au Congrès des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité.

Il est précisé que la notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Il est à noter que 5 techniciens accompagneront ce déplacement.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Communautaire de valider le déplacement de 21 élus et 5 techniciens au Congrès des Maires de France et de prendre en charge les frais inhérents au déplacement (hébergement, transport, restauration) au titre d'un mandat spécial.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026,

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D32-DE

Après un vote, à bulletin secret, sur 91 votants :

63 « pour »
27 « contre »
1 « abstention »

Ainsi à la majorité,

Le Conseil,

Décide de prendre en charge le financement du déplacement de 21 élus communautaires et de 5 techniciens qui participeront au congrès des Maires de l'année 2026 dans le cadre d'un mandat spécial.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D33-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D33-DE

C011026_D33

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Participation d'un groupe d'élus communautaires à une formation thématique organisée le 23 novembre 2026 à PARIS - Prise en charge financière

Vu la loi 92-108 du 3 février 1992, relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, payé par le budget de la collectivité,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et environ 245 000 habitants. Elle exerce des compétences à la fois stratégiques et structurantes qui impactent directement le quotidien de ses habitants. À travers son projet de territoire, fondé sur la coopération, l'innovation et la proximité, la CALL conduit un ambitieux projet de transformation, porté par des projets de plus en plus complexes et multi-partenariaux, dans un contexte marqué par le renforcement de la mutualisation avec ses communes membres.

Le mandat qui s'ouvre a été placé, dès son séminaire fondateur, sous le signe de l'exigence de proximité, de lisibilité de l'action publique et d'écoute renforcée des attentes des habitants. Le Président a rappelé la nécessité, pour l'ensemble de l'exécutif, de fonder les politiques publiques communautaires sur une connaissance fine et actualisée des réalités sociales, économiques et politiques du territoire, singulièrement marquées par l'histoire du bassin minier et par des dynamiques électorales et sociologiques spécifiques qu'il convient de mieux appréhender pour construire des réponses publiques adaptées.

C'est dans cette perspective qu'il est proposé la participation d'une délégation d'élus communautaires et de membres du comité de direction à une formation thématique intitulée « Communes et intercommunalités : comprendre la sociologie du bassin minier pour répondre aux attentes des habitants », qui se tiendra le 23 novembre 2026 à Paris.

Cette formation vise à outiller les élus et les cadres dirigeants de la collectivité d'une grille de lecture rigoureuse des mutations sociologiques, économiques et politiques à l'œuvre dans les territoires post-industriels et miniers, afin de renforcer la capacité collective de l'exécutif à concevoir des politiques publiques répondant aux attentes réelles des habitants, à améliorer la qualité du dialogue avec la population, et à consolider la légitimité de l'action intercommunale sur l'ensemble du mandat.

Elle s'inscrit ainsi pleinement dans les orientations du mandat 2026-2032, qui font de la lisibilité de l'action communautaire et de la juste appréhension des attentes des habitants une priorité transversale, partagée par l'ensemble de l'exécutif.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives au droit à la formation des élus locaux (notamment les articles L2123-12 et suivants, applicables par renvoi aux établissements publics de coopération intercommunale), les frais d'inscription liés à la participation à une action de formation peuvent être pris en charge par la collectivité, dans les conditions fixées par le Conseil communautaire.

Il est proposé d'autoriser la prise en charge financière de l'inscription d'une délégation de 13 élus communautaires, accompagnée de 5 techniciens à une formation thématique organisée le 23 novembre 2026 à Paris. Le coût par participant est fixé à 700 € par personne.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D33-DE

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

24 « contre »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Décide de prendre en charge le financement de l'inscription d'une délégation de 13 élus et de 5 techniciens, à une formation thématique organisée à l'initiative de la collectivité dans les conditions ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D34-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D34-DE

C011026_D34

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Création d'un service commun " Direction du Cabinet" entre la Ville de Lens et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL)

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin regroupe aujourd'hui 36 communes et près de 250 000 habitants. Elle exerce, à ce titre, des compétences à la fois stratégiques et structurantes, dont les effets se traduisent directement dans le quotidien de nos concitoyens : aménagement du territoire, mobilités, transition écologique, développement économique.

Cette responsabilité s'inscrit dans le cadre d'un projet de territoire ambitieux, fondé sur la coopération et l'innovation, qui place notre agglomération au cœur d'une transformation profonde de l'action publique locale. Cette dynamique se traduit notamment par la multiplication de projets complexes et multi-partenariaux, ainsi que par un renforcement continu de la mutualisation entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres, à travers le développement de services communs.

Dans ce contexte, la Ville de Lens occupe une place singulière au sein de notre agglomération. Ville-centre par son poids démographique, son rayonnement culturel et son rôle moteur dans plusieurs projets structurants du territoire, elle partage avec la Communauté d'Agglomération des enjeux étroitement imbriqués, qu'il s'agisse du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, des politiques de mobilité ou de la transition écologique.

Face à cette réalité, il apparaît aujourd'hui pertinent et nécessaire de renforcer la coordination entre les exécutifs communautaire et municipal, afin d'assurer une meilleure cohérence de l'action publique, d'éviter les chevauchements de compétences et d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières mobilisées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 et suivants,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son article 46),

Considérant que la ville de Lens et la CALL ont décidé de mutualiser certains de leurs services en créant un service commun concernant le cabinet.

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 29 septembre 2026 sur le projet de création de service commun,

A compter du 1er Novembre 2026, la ville de Lens et la CALL ont donc décidé de créer un service commun concernant le cabinet, qui sera rattaché à la CALL.

Conformément à la réglementation, les agents de la CALL exerçant en totalité leurs fonctions au sein des services concernés par le service commun susvisé sont transférés de plein droit dans leurs conditions d'emploi et des statuts qui sont les leurs. Conformément aux dispositions des articles L5211-4-2 et L 5111-7 du CGCT, les agents transférés conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable, à titre individuel les avantages acquis en application de l'article L.714-11 du code général de la fonction publique, ainsi que la participation employeur au titre de la protection sociale complémentaire (jusqu'à son terme de la convention de participation).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D34-DE

Les agents de la Call qui remplissent en partie leurs fonctions au sein des services concernés par le service commun susvisé sont mis à disposition de plein droit, à titre individuel, à la ville de Lens pour le temps de travail consacré au service commun, pour la durée de la convention.

La mise à disposition concerne 3 agents pour l'ensemble du service commun (cf. liste en annexe).

Une convention a été établie pour déterminer les modalités précises du fonctionnement de ce service commun et les impacts pour le personnel des deux structures.

Il appartient donc au Conseil Communautaire d'approuver les termes de la convention et ses annexes portant création du service commun, et de créer un emploi supplémentaire de collaborateur de cabinet fixant l'effectif à 3 postes nécessaires.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026,

Après un vote, à bulletin secret, sur 91 votants :

65 « pour »
26 « contre »

Ainsi à la majorité,

Le Conseil,

Décide d'approuver les termes de la convention et ses annexes portant création du cabinet mutualisé à compter du 1er novembre 2026, telle qu'elle est jointe en annexe.

Décide de créer le poste nécessaire portant à 3 l'effectif global du service commun.

Décide d'autoriser le Président à recruter, le cas échéant et en cas de vacance desdits emplois permanents susvisés, et à signer le contrat de recrutement suivant les modalités exposées ci-dessus.

Décide d'adopter la(les) modification(s) du tableau des emplois.

Décide que les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D35-DE

C011026_D35

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Création pour la direction Patrimoine et cadre de vie, de deux postes permanents à temps complet d'agent technique pour la régie pré-collecte

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création de deux emplois permanents à temps complet d'agent technique pour la régie de pré collecte,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a en charge la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés des 250 000 habitants de l'agglomération.

Les responsabilités et missions qu'elle occupe s'adaptent en permanence aux évolutions de nos modes de consommation. Volume en augmentation, complexité des traitements, évolution du cadre réglementaire, autant de changements qui ont amenés la CALL à lancer de nouveaux projets.

Ainsi la reprise en direct de la gestion des bacs de collecte des déchets nécessite un renforcement des équipes en place. C'est pourquoi, il est aujourd'hui proposé la création de deux postes au sein du service collecte et déchetteries et relevant du responsable d'exploitation.

Les agents assureront la livraison, l'entretien et la maintenance des équipements de pré- collecte des déchets ménagers ainsi que des prestations annexes et de contrôle à l'échelle du territoire de la CALL.

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des adjoints techniques, relevant de la catégorie C,

- Ces emplois pourront être pourvus par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être occupés par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,

- Ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,

- Les agents recrutés par contrat devront justifier :
  - d'une connaissance des missions liées au poste et du territoire,
  - du permis B et d'un sens relationnel avéré,
  - d'une connaissance des outils informatiques,

- La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de catégorie C d'adjoint technique et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D35-DE

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

24 « contre »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Décide de créer deux postes permanents à temps complet d'agent technique de pré collecte au sein de la Direction Patrimoine et Cadre de vie, dans les conditions ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D36-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D36-DE

C011026_D36

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Création d'un emploi permanent à temps complet de coordinateur administratif et financier pour la Direction Générale des Services Techniques

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins de la direction relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de coordinateur administratif et financier,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

La montée en compétences et l'évolution des missions dévolues à la direction des services techniques nécessitent une réorganisation et à ce titre un renforcement des effectifs. C'est pourquoi, il est aujourd'hui proposé de créer le poste de coordinateur administratif et financier.

Relevant du Directeur Général des Services Techniques, et en lien avec la Direction Générale Adjointe Ressources (direction finances et services marchés), le coordinateur administratif et financier assure au sein du Pôle Administratif de la Direction technique des missions de coordination administrative, de gestion et d'optimisation financière, de pilotage budgétaire et financier des différentes directions (assainissement, patrimoine, déchets, grands projets, maîtrise d'ouvrage, mutualisation) et de chacun de ses pôles en lien avec les services supports (commande publique, juridique, finances).

Le coordonnateur assure le rôle de référent auprès de la Direction Générale Adjointe ressources et en particulier auprès des services des finances et des marchés.

Le coordonnateur s'inscrit dans le cadre du service commun d'aide aux communes adhérentes.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D36-DE

- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - d'un diplôme et /ou d'une expérience confirmée en gestion financière et administrative,
  - d'une excellente maîtrise des outils bureautiques,
  - de rigueur et d'autonomie,

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'attaché territorial (filière administrative) et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

24 « contre »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Décide de créer le poste de coordinateur administratif et financier, au sein de la Direction générale des services techniques dans les conditions ci dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D37-DE

C011026_D37

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Création d'un poste permanent à temps complet de Chargé de Mission « stratégie de mise en cohérence et transversalité des politiques de cohésion sociale communautaires »
Pour la direction Cohésion et Innovation Sociale

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de Chargé de Mission « stratégie de mise en cohérence et transversalité des politiques de cohésion sociale communautaires »,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

La politique de cohésion sociale de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'appuie sur des dispositifs structurants (Contrat de Ville, CISPD, CLS/ASV, potentielle CTG …) pour répondre à des enjeux complémentaires (réduction des inégalités, accès aux droits, santé, prévention, éducation …). Cependant, leur manque de coordination et de lisibilité limite leur impact et leur valorisation auprès des habitants, partenaires et élus.

Dans un contexte de soutenabilité de la dépense publique, leur articulation transversale est essentielle pour :

- Éviter les silos et mutualiser les moyens,
- Renforcer la lisibilité des politiques via une stratégie de mise en récit,
- Optimiser l'impact en alignant les priorités et en évitant les redondances.

Ce poste vise à fédérer ces leviers pour construire une politique publique sociale globale, intégrée et participative, en lien avec le Labo des habitants et les orientations du projet de cohésion sociale.

Sous l'autorité de la directrice de la cohésion et de l'innovation sociale, le/la chargé(e) de mission a pour principales missions de :

- Élaborer et piloter une stratégie de mise en récit des politiques de cohésion sociale, en garantissant leur cohérence et leur visibilité,
- Valoriser les politiques communautaires et les actions portées par la collectivité,
- Contribuer à la dynamique citoyenne autour du Labo pour renforcer la participation des habitants et des acteurs locaux,
- Mutualiser les moyens entre les dispositifs pour optimiser leur efficacité.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D37-DE

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

- L'agent recruté par contrat devra justifier :

  - D'une expérience en communication publique ou stratégie territoriale,
  - D'une expérience en pilotage de projet et animation de réseau,
  - D'une connaissance des politiques de cohésion sociale.

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de Rédacteur Territorial (filière administrative) et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

24 « contre »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de Chargé de Mission « stratégie de mise en cohérence et transversalité des politiques de cohésion sociale communautaires » dans les conditions ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D38-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D38-DE

C011026_D38

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Délibération portant recrutement d'un vacataire dans le cadre du portage d'une exposition culturelle

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est au cœur d'un ambitieux projet de transformation fondé notamment sur la culture, le patrimoine et les paysages. La labellisation Pays d'art et d'histoire obtenue en 2008, l'ouverture du Louvre-Lens (2012) et du Centre de conservation du Louvre (2019), les inscriptions au Patrimoine mondial du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais (2012) et des Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (2023), le vaste programme de rénovation des cités minières dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), participent de cette dynamique.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires,

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La direction Culture Tourisme Patrimoine et Sport joue un rôle d'interface qui mobilise pleinement les agents de la direction.

Dans le cadre d'une prochaine exposition « 100 ans de ferveur supporter », il est nécessaire de recruter un vacataire qui assurera les fonctions de « chargé d'accueil et de médiation culturelle » pour la Direction Culture, Tourisme, Patrimoine et Sport.

L'agent sera recruté pour la période d'octobre 2026 au mois de février 2027, pour un volume horaire total d'environ 156 heures.

Les jours de travail seront les suivants :
- Samedis et dimanches,
- Les Plages horaires seront fixées comme suit : 13H30/18H30, jusqu'à 20h30 certains soirs
- Le volume horaire sera de 12 heures maximum par semaine.

Le chargé d'accueil accueillera, informera, orientera les visiteurs et assurera des temps de médiation auprès des publics individuels. Il participera à la vie du lieu.

Profil attendu pour ce poste :
- Étudiant en Master (ou niveau équivalent) dans les domaines suivants : Gestion du patrimoine culturel, Médiation culturelle / Médiation du patrimoine, Histoire, Valorisation des patrimoines,
- Posséder un excellent sens du service et une présentation irréprochable,
- Disponibilité les week-ends,
- Aisance relationnelle et goût du contact avec les publics,
- Intérêt pour les expositions, le patrimoine et la transmission culturelle,
- La rémunération du vacataire sera calculée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 12,43€.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D38-DE

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

24 « contre »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Autorise le Président à recruter un vacataire dans les conditions ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D39-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D39-DE

C011026_D39

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Modification d'une délibération relative à la création de deux postes permanents à temps complet d'agent de capture animale. Postes déjà présents au tableau des effectifs

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins des services relatifs aux créations de deux emplois permanents à temps complet identifiés ci-dessous,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services
Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération D36 du 28/09/2022 précédemment identifiée,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants.

La présente délibération a pour but de modifier une délibération de création de postes actée précédemment par le conseil communautaire, afin d'en modifier les fondements juridiques pour permettre d'optimiser et élargir les possibilités de recrutement le cas échéant sur ces poste identifiés et référencés.

La création de ces postes avait été approuvée par le Conseil Communautaire lors de sa présentation.

Une nouvelle délibération est présentée ce jour afin de se conformer au contrôle de légalité qui préconise, dans l'éventualité du recrutement d'agents contractuels sur les postes, de faire mention des articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique en remplacement des article L313-1, L313-4, L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, afin d'élargir les perspectives de recrutement, en ouvrant la possibilité, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire sur le poste, de recruter un agent contractuel pour une période de 3 ans au lieu de 12 mois maximum.

Il est donc proposé de modifier les considérants juridiques de la délibération référencée ci-dessous :

Délibération D36 du 28 septembre 2022, relative à la création de deux emplois permanents à temps complet d'agent de capture animale pour la direction Coordination et Mutualisation, ouverts sur le grade d'adjoint technique territorial.

Il est précisé que :

- Ces emplois pourront être pourvus par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,

- Ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D39-DE

- Les agents recrutés par contrat devront justifier des pré requis, diplômes, connaissances et/ou expérience dans le domaine de compétence,

- La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade référencé et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,

- Le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier les fondements juridiques de la délibération référencée ci-dessus dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D40-DE

C011026_D40

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Actualisation pour la direction Patrimoine et Cadre de Vie,
d'un poste permanent à temps complet de "Contrôleur"
Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de contrôleur pour le service gestion des déchets,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

L'évolution des missions au sein de la direction Patrimoine et Cadre de Vie, ainsi que le départ en retraite d'un agent nécessitent d'actualiser sur le plan administratif le poste de « contrôleur », poste déjà présent au tableau des effectifs.

Au sein du service collecte et déchetteries et relevant du responsable d'exploitation, l'agent assure la gestion et le suivi qualitatif et quantitatif des prestations suivantes : collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Il assure également le contrôle d'exploitation des 5 déchetteries, le suivi de la bonne exécution des marchés publics, de la qualité des prestations exécutées, des consignes de sécurité pour les collectes, sur les déchetteries et du bon entretien des équipements. Il assure l'interface vis à vis des usagers et auprès des représentants des communes membres. Il participe à la mise en œuvre des nouvelles politiques en matière de gestion des déchets et aux actions de communication de la collectivité. L'agent se voit attribuer un secteur géographique et le suivi des prestations de collecte sur plusieurs communes.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - De connaissances dans le domaine de compétences,
  - De connaissances liées aux missions du poste,
  - D'autonomie, de rigueur et de pédagogie
  - Il maîtrisera l'outil informatique et saura travailler en équipe

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D40-DE

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial (filière technique) ou adjoint administratif territorial (filière administrative) et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'actualiser le poste de « contrôleur » pour le service gestion des déchets, au sein de la direction Patrimoine et Cadre de Vie dans les conditions ci dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D41-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D41-DE

C011026_D41

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Délibération portant actualisation de la délibération D17 du 27/01/2022 relative à la création du poste de chargé de mission patrimoine arboré et requalification en "gestionnaire de terrain pour la gestion du patrimoine arboré" au sein de la direction Patrimoine et Cadre de vie
Poste déjà présent au sein des effectifs

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs au recrutement d'un gestionnaire de terrain pour la gestion du patrimoine arboré pour la direction patrimoine et cadre de vie,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération D 17 du 27 janvier 2022,

Vu le CST en date du 29 septembre 2026,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et environ 245 000 habitants. Elle exerce des compétences à la fois obligatoires, optionnelles et facultatives, stratégiques et structurantes, qui impactent directement le cadre de vie de ses habitants.

Dans le cadre de son projet de territoire, fondé sur la coopération, l'innovation et la mutualisation des moyens avec ses communes membres, la CALL conduit des projets de plus en plus complexes et multi-partenariaux, notamment en matière de gestion des espaces verts, de transition écologique et de préservation du patrimoine naturel et paysager. Le développement des services communs avec les communes membres renforce par ailleurs l'exigence de professionnalisation et de continuité des compétences techniques mobilisées sur ces sujets.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la gestion du patrimoine arboré communautaire, enjeu à la fois technique, environnemental et paysager, directement lié aux orientations du mandat en matière de transition écologique, de qualité du cadre de vie et d'attractivité du territoire.

Le poste de chargé de mission « gestion du patrimoine arboré » a été créé par délibération n° D17 du 27 janvier 2022, au sein de la direction Patrimoine et Cadre de vie.

À la suite d'un départ de l'agent titulaire du poste, intervenu dans le cadre d'une mise en disponibilité, et afin d'optimiser les conditions et les perspectives de recrutement sur cet emploi, il est proposé de procéder à une actualisation et une requalification du support du poste,

Il est donc proposé d'actualiser le poste de chargé de mission « gestion du patrimoine arboré » et de le requalifier « gestionnaire de terrain pour la gestion du patrimoine arboré ».

Cette actualisation permettra d'ouvrir le recrutement à un périmètre de grades plus adapté au profil recherché, en ciblant la catégorie C de la filière technique (grades d'adjoint technique, agent de maîtrise ou agent de maîtrise principal), tout en garantissant le maintien du niveau d'expertise nécessaire à l'exercice des missions.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D41-DE

Pour rappel : Relevant du chef de service Environnement au sein de la Direction du Patrimoine et du Cadre de Vie, l'agent aura en charge de contribuer et mettre en œuvre la politique de l'arbre dans une perspective de développement durable privilégiant la sécurité pour les usagers, l'implantation optimale et la qualité paysagère, la valorisation et la conservation des arbres, le remplacement des arbres.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - De la connaissance du territoire et des missions liées au poste,
  - D'autonomie, de rigueur et d'initiative,
  - De savoir respecter les procédures et de savoir travailler en équipe ;

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à la catégorie C de la filière technique (grade adjoint technique, agent de maîtrise ou agent de maîtrise principal) et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'actualiser le poste permanent à temps complet de chargé de mission « gestion du patrimoine arboré » et le requalifier « gestionnaire de terrain pour la gestion du patrimoine arboré » au sein de la direction Patrimoine et Cadre de vie dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D42-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D42-DE

C011026_D42

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Garantie d'emprunt - Maisons et Cités - Parc social public - Construction de 61 logements situés sur plusieurs adresses à Eleu-dit-Leauwette

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec MAISONS ET CITES prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°187397** en annexe signé entre MAISONS ET CITES ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

66 « pour »

0 « contre »

24 « abstention »

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Jean-François CECAK

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 9 502 204 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 187397** constitué de 7 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 9 502 204€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D42-DE

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D43-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D43-DE

C011026_D43

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Garantie emprunt – SIA Habitat – Parc social public – Réhabilitation de 559 logements situés sur plusieurs adresses à Lens

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec SIA HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°185192 en annexe signé entre SIA HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

0 « contre »

24 « abstention »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 550 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°185192 constitué de 1 ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 550 000€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D43-DE

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D44-DE

C011026_D44

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Garantie emprunt – Axentia – Parc social public - Opération de réhabilitation de 9 logements situés 230 rue Massena à Loos-en-Gohelle.

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.,

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Axentia prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°189945 en annexe signé entre Axentia ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

0 « contre »

24 « abstention »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 1 711 285 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°189945** constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 711 285 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D44-DE

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D45-DE

C011026_D45

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation de 59 logements situés 2 rue de la République à Noyelles-sous-Lens

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.,

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec PAS-DE-CALAIS HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°189994 en annexe signé entre PAS-DE-CALAIS HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

0 « contre »

24 « abstention »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 3 361 517 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°189994** constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 361 517 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D45-DE

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D46-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D46-DE

C011026_D46

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation de 48 logements situés rue Alfred De Musset à Sains-en-Gohelle

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.,

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec PAS-DE-CALAIS HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°189971 en annexe signé entre PAS-DE-CALAIS HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

0 « contre »

24 « abstention »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 3 148 541 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°189971** constitué de deux lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 148 541 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D46-DE

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D47-DE

C011026_D47

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Garantie d'emprunt - Maisons et Cités - Parc social public - Acquisition seule d'un logement situé 1 rue Pasteur à Souchez

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec MAISONS ET CITES prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°187307** en annexe signé entre MAISONS ET CITES ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

66 « pour »

0 « contre »

24 « abstention »

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Jean-François CECAK

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 215 992 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 187307** constitué de 3 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 215 992€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D47-DE

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D48-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D48-DE

C011026_D48

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération d'acquisition en VEFA de 84 logements situés rue Roger Salengro à Vendin-le-Vieil

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.,

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec PAS-DE-CALAIS HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°183938 en annexe signé entre PAS-DE-CALAIS HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

0 « contre »

24 « abstention »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 12 649 384 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°183938** constitué de deux lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 12 649 384 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D48-DE

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D49-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **76 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 76
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D49-DE

C011026_D49

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation / restructuration de 37 logements situés sur plusieurs adresses de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (Grenay et Loos-en-Gohelle)

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.,

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec PAS-DE-CALAIS HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°193011 en annexe signé entre PAS-DE-CALAIS HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026,

Après un vote, à bulletin secret, sur 91 votants :

66 « pour »
25 « abstention »

Ainsi à la majorité,

Le Conseil,

<u>Article 1</u> : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 3 854 979 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°193011** constitué de deux lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 854 979 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D49-DE

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D50-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **75 délégués étaient présents et 16 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 75
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 16
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D50-DE

C011026_D50

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation de 34 logements situés Résidence Soleil du midi à Liévin

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.,

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec PAS-DE-CALAIS HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°183773 en annexe signé entre PAS-DE-CALAIS HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026,

Après un vote, à bulletin secret, sur 91 votants :

6 « pour »
1 « contre »
62 « abstention »
21 « blanc »
1 « nul »

Ainsi à la majorité,

Le Conseil,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 239 343 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°183773** constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 239 343 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D50-DE

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D51-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **75 délégués étaient présents et 16 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 75
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 16
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D51-DE

C011026_D51

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Dotation de Solidarité Intercommunale - Reprise de provision - Budget Principal

En date du 20 février 2024, la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) a décidé par voie délibérative de résilier la convention du 30 décembre 2022 et de mettre fin au mécanisme de reversement de la Dotation de Solidarité Intercommunautaire.

La CALL conteste fermement cette décision. Elle a donc introduit plusieurs recours devant les tribunaux pour statuer sur le devenir de cette recette de fonctionnement annuelle de l'ordre de 9,1 millions d'euros versée jusqu'alors par la CABBALR et par douzièmes mensuels.

Durant les délais d'instruction et jusqu'au rendu des premières décisions de justice, la CALL a continué d'émettre un titre de recette mensuel à l'encontre de la CABBALR en réclamation des sommes correspondantes (9,1 millions d'euros par an). En application des règles comptables réglementaires, une provision pour créance douteuse a été constituée dans les comptes 2024 et 2025 de l'EPCI pour un total de 16 917 240 €.

Étant entendu que le tribunal administratif, en date du 31 mars 2026, a rendu une décision défavorable à l'ensemble des requêtes de la CALL, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire :

- de procéder à la reprise de provision constatée pour un montant de 16 917 240 €
- de procéder à l'annulation des titres émis pour ce même montant.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la passation des écritures comptables induites ont été inscrits au budget supplémentaire du budget principal, lors du dernier Conseil Communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de procéder à la reprise de provision constatée pour un montant de 16 917 240 €.

Autorise l'annulation des titres émis pour ce même montant.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D51-DE

Précise que les crédits ont été inscrits au budget supplémentaire du Budget Principal, en juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D52-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **75 délégués étaient présents et 16 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 75
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 16
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D52-DE

C011026_D52

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Attribution de compensation 2026 définitive
Conformément à l'avenant n°1 du PFFS et aux rapports de la CLECT
relatifs aux charges transférées consécutivement aux transferts
des compétences « Réseaux de Chaleur » et
« Infrastructures de recharge des véhicules électriques »

Par délibération en date du 11 décembre 2025, la CALL a fixé les montants de l'attribution de compensation provisoire au titre de l'exercice 2026, pour les 36 communes membres de la Communauté d'Agglomération, conformément aux modalités de répartition fixés par l'avenant n°1 du PFFS.

Depuis, la Commission d'évaluation des charges transférées qui s'est tenue le 30 septembre 2025, a examiné et validé les rapports relatifs aux charges transférées consécutivement aux transferts des compétences « Réseaux de chaleur » intervenu au 1er janvier 2025 et «Infrastructures de recharge des véhicules électriques » intervenu au 18 avril 2024.

Transfert de la compétence « Réseaux de chaleur »

Les communes concernées par ce transfert (Avion, Lens et Liévin) ont délibéré pour valider le rapport de la CLECT.

Afin de tenir compte des charges liées à ce transfert, il convient, conformément au rapport de la CLECT, de corriger le montant d'AC de ces communes. Le montant des charges transférées étant négatif, le montant d'AC provisoire attribué à chaque commune sera augmenté des montants figurant au rapport de la CLECT soit :

Avion : + 7 000 €
Lens : + 28 071 €
Liévin : + 16 670 €

Transfert de la compétence «Infrastructures de recharge des véhicules électriques »

5 communes sur les 36 communes membres ont implanté des bornes électriques sur leur territoire (Givenchy-en-Gohelle, Lens, Mazingarbe, Sains-en-Gohelle et Wingles). Le coût du transfert contenu dans le rapport de la CLECT a été évalué pour ces 5 communes à :

Givenchy-en-Gohelle : 2 343 €
Lens : 15 482 €
Mazingarbe : 3 204 €
Sains-en-Gohelle : 8 100 €
Wingles : 2 635 €

Au travers cette nouvelle compétence, la CALL envisage le déploiement des bornes électriques sur le territoire des 36 communes. Pour ce faire, elle a lancé un appel à initiative privée dont les conclusions permettent d'envisager un reste à charge nul pour la CALL avec des recettes d'exploitation qui couvriraient la totalité des coûts.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D52-DE

Compte tenu de ces éléments et pour ne pas pénaliser les communes ayant anticipé l'implantation de bornes électriques, il est proposé de ne pas faire de reprise sur les AC des communes concernées par ce transfert.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de ne pas faire de reprise sur les AC des communes concernées par le transfert de la compétence « Infrastructures de recharge des véhicules électriques ».

Décide de corriger les montants d'AC attribués aux communes d'Avion, Lens et Liévin pour tenir compte du transfert de la compétence « Réseaux de chaleur », conformément au rapport de la CLECT du 30 septembre 2025, comme figurant dans le tableau annexé.

Décide d'augmenter le montant des dépenses de l'attribution de compensation définitive 2026 à 34 027 491,10 €. Les AC négatives n'étant pas impactées par ce transfert, le montant des recettes reste inchangé à 318 581,50 €.

Décide que les montants des versements corrigés seront recalculés pour être reversés par douzième sur le reste de l'année 2026.

Précise que les crédits nécessaires seront ajoutés au BS 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D53-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **75 délégués étaient présents et 16 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 75
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 16
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D53-BF

C011026_D53

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Budget Principal - Approbation de la Décision Modificative n°1/2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget Principal, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°1/ 2026 du budget Principal, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement	Dépenses :	+ 311 864,00 €
	Recettes :	+ 311 864,00 €
Section d'investissement	Dépenses :	+ 318 326,00 €
	Recettes :	+ 318 326,00 €

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

24 « contre »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget Principal, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à + 630 190,00 euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D53-BF

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D54-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **75 délégués étaient présents et 16 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 75
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 16
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D54-BF

C011026_D54

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Budget annexe Action Economique - Approbation de la décision modificative n°1/2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget annexe Action Économique, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°1/2026 du budget annexe Action Économique, qui s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement	Dépenses :	+ 0,00 €
	Recettes :	+ 0,00 €
Section d'investissement	Dépenses :	+ 2 425 000,00 €
	Recettes :	+ 2 425 000,00 €

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

24 « contre »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Décide d'approuver la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget annexe Action Économique, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à + 2 425 000,00 euros.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D55-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **75 délégués étaient présents et 16 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 75
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 16
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D55-BF

C011026_D55

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Budget Eau potable- Approbation de la Décision Modificative n°1/2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget annexe Eau potable, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°1/ 2026 du budget Eau potable, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement	Dépenses :	+ 0,00 €
	Recettes :	+ 0,00 €
Section d'investissement	Dépenses :	+ 43 240 100,00 €
	Recettes :	+ 43 240 100,00 €

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

24 « contre »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Décide d'approuver la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget annexe Eau potable, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à + 43 240 100,00 euros.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D56-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **75 délégués étaient présents et 16 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 75
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 16
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D56-BF

C011026_D56

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Budget Assainissement- Approbation de la Décision Modificative n°1/2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget annexe Assainissement, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°1/ 2026 du budget Assainissement, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement	Dépenses :	+ 0,00 €
	Recettes :	+ 0,00 €
Section d'investissement	Dépenses :	+ 3 990 000,00 €
	Recettes :	+ 3 990 000,00 €

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

24 « contre »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Décide d'approuver la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget annexe Assainissement, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à + 3 990 000,00 euros,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D57-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **75 délégués étaient présents et 16 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 75
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 16
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D57-BF

C011026_D57

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Budget Réseau de Chaleur - Approbation de la Décision Modificative n°1/2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget annexe Réseau de chaleur, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°1/2026 du budget Réseau de chaleur, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement	Dépenses :	+ 0 €
	Recettes :	+ 0 €
Section d'investissement	Dépenses :	+ 100 000 €
	Recettes :	+ 100 000 €

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

24 « contre »

(Groupe Rassemblement National et Apparenté)

Décide d'approuver la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget annexe Réseau de chaleur, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à + 100 000,00 euros.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D58-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **75 délégués étaient présents et 16 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 75
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 16
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D58-DE

C011026_D58

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Ouverture de nouvelles Autorisations de Programme
et Crédits de Paiement (AP/CP) - Budget principal et Action économique (M57)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 applicables au 1er janvier 2026,

Considérant d'une part qu'en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les sections d'investissement et de fonctionnement du budget peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) ou des autorisations d'engagement (AE) pour les dépenses et recettes à caractère pluriannuel ;

Considérant d'autre part qu'en application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP/AE et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors des étapes budgétaires ;

Considérant que pour les budgets gérés selon la nomenclature M57, l'adoption des AP/AE se fait dans le cadre du vote de chaque étape budgétaire (BP, BS et DM) et sont votés au niveau du chapitre budgétaire ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagements correspondantes ;

Considérant que l'objectif des AP/AE est de concilier engagements pluriannuels et principe d'annualité budgétaire, étant précisé que chaque AP/AE correspond à un engagement financier pluriannuel et constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de ces engagements ;

Considérant que l'ouverture et le vote d'une AP/AE s'accompagne de la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, seuls les crédits de paiement de l'année en cours étant proposés au vote du Conseil Communautaire ;

Considérant que les AP/AE demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et qu'elles peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire ;

Considérant que pour chaque AP/AE, le montant global pluriannuel ainsi que les crédits de paiement 2026 sont proposés au vote du Conseil Communautaire lors de l'adoption des budgets respectifs ;

Considérant qu'au vu des éléments exposés, il est proposé l'ouverture de nouvelles autorisations de programme au budget principal, étant précisé étant précisé qu'elles ne concernent pas de projets nouveaux mais font suite à un travail de nettoyage et de rationalisation des anciennes AP/CP existantes, et cela en vue d'une présentation plus lisible et compréhensible des projets portés pas la collectivité.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D58-DE

Les AP existantes à ce jour et remplacées par ces nouvelles autorisations de programme suite à leur fusion ou extinction seront clôturées lors d'une prochaine étape budgétaire, après la clôture de l'exercice 2026 et des opérations en cours de réalisation.

Cette mise à jour se poursuivra lors des prochaines étapes budgétaires proposées aux instances.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- de voter l'ouverture des AP suivantes du budget Principal et du budget Action économique:

BUDGET PRINCIPAL - OUVERTURE DE NOUVELLES AP/CP DM 2026

			Autorisation de programme - AP	Crédits de paiment - CP						
Code Programme	Nom du Programme	DEPENSES/ RECETTES	Proposition de vote	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031 ET SUIVANTS	CP Total
2026-02	GEMAPI	DEPENSE	12 406 090,00 €		2 932 200,00 €	2 610 000,00 €	2 603 845,00 €	2 170 000,00 €	2 090 045,00 €	12 406 090,00 €
		RECETTE			- €	- €	- €	- €		- €
									Reste à charge de la collectivité:	12 406 090,00 €
2026-06	CREATION ECHANGEURS	DEPENSE	13 280 000,00 €	524 467,00 €	1 350 000,00 €	8 460 533,00 €	2 945 000,00 €			13 280 000,00 €
		RECETTE	4 200 000,00 €	300 000,00 €	1 300 000,00 €	2 600 000,00 €	- €	- €		4 200 000,00 €
									Reste à charge de la collectivité:	9 080 000,00 €

BUDGET ACTION ECONOMIQUE - OUVERTURE DE NOUVELLES AP/CP DM 2026

			Autorisation de programme - AP	Crédits de paiment - CP						
Code Programme	Nom du Programme	DEPENSES/ RECETTES	Proposition de vote	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031 ET SUIVANTS	CP Total
2026-12	EXTENSION ET CREATION DE ZA 2027-2032	DEPENSE	20 097 900,00 €	60 000,00 €	1 415 900,00 €	1 027 000,00 €	1 122 000,00 €	4 545 000,00 €	11 928 000,00 €	20 097 900,00 €
		RECETTE	12 215 000,00 €			405 000,00 €		405 000,00 €	11 405 000,00 €	12 215 000,00 €
									Reste à charge de la collectivité:	7 882 900,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D59-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le un octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 25 septembre 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **75 délégués étaient présents et 16 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 75
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Didier LEGRU (SUPPLEANT), Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Madame Lucienne GOUY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 16
Madame Cathy APOURCEAU-POLY à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bernard BAUDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Joël BERNARD à Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD à Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Annie LIANT à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Thomas MENUGE à Madame Corinne DISLAIRE, Monsieur Arnaud PAVY à Madame Christine STIEVENARD, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Christian SPRIMONT à Madame Sylvie LANCRY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Eric GUISGAND, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D59-DE

C011026_D59

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Ouverture de nouvelles Autorisations de Programme
et Crédits de Paiement (AP/CP) - Budget Assainissement et Eau potable (M49)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M49 applicables au 1er janvier 2026,

Considérant d'une part qu'en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les sections d'investissement et de fonctionnement du budget peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) ou des autorisations d'engagement (AE) pour les dépenses et recettes à caractère pluriannuel ;

Considérant d'autre part qu'en application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP/AE et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors des étapes budgétaires ;

Considérant que pour les budgets gérés selon la nomenclature M49, l'adoption des AP/AE se fait dans le cadre du vote de chaque étape budgétaire (BP, BS et DM) et sont votés au niveau du chapitre budgétaire ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagements correspondantes ;

Considérant que l'objectif des AP/AE est de concilier engagements pluriannuels et principe d'annualité budgétaire, étant précisé que chaque AP/AE correspond à un engagement financier pluriannuel et constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de ces engagements ;

Considérant que l'ouverture et le vote d'une AP/AE s'accompagne de la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, seuls les crédits de paiement de l'année en cours étant proposés au vote du Conseil Communautaire ;

Considérant que les AP/AE demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et qu'elles peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire ;

Considérant que pour chaque AP/AE, le montant global pluriannuel ainsi que les crédits de paiement 2026 sont proposés au vote du Conseil Communautaire lors de l'adoption des budgets respectifs ;

Considérant qu'au vu des éléments exposés, il est proposé l'ouverture de nouvelles autorisations de programme au budget principal, étant précisé étant précisé qu'elles ne concernent pas de projets nouveaux mais font suite à un travail de nettoyage et de rationalisation des anciennes AP/CP existantes, et cela en vue d'une présentation plus lisible et compréhensible des projets portés pas la collectivité.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 062-246200364-20261001-C011026_D59-DE

Les AP existantes à ce jour et remplacées par ces nouvelles autorisations de programme suite à leur fusion ou extinction seront clôturées lors d'une prochaine étape budgétaire, après la clôture de l'exercice 2026 et des opérations en cours de réalisation.

Cette mise à jour se poursuivra lors des prochaines étapes budgétaires proposées aux instances.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 14/09/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- de voter l'ouverture des AP suivantes du budget Assainissement et Eau potable:

BUDGET ASSAINISSEMENT - OUVERTURE DE NOUVELLES AP/CP DM 2026

			Autorisation de programme - AP	Crédits de paiment - CP					
Code Programme	Nom du Programme	DEPENSES/ RECETTES	Proposition de vote	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031 ET SUIVANTS	CP Total
2026-09	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT 2027 - 2032	DEPENSE	7 600 000,00 €	1 520 000,00 €	1 520 000,00 €	1 520 000,00 €	1 520 000,00 €	1 520 000,00 €	7 600 000,00 €
		RECETTE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
								Reste à charge de la collectivité:	7 600 000,00 €

BUDGET EAU POTABLE - OUVERTURE DE NOUVELLES AP/CP DM 2026

			Autorisation de programme - AP	Crédits de paiment - CP					
Code Programme	Nom du Programme	DEPENSES/ RECETTES	Proposition de vote	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031 ET SUIVANTS	CP Total
2026-10	TRAVAUX NEUFS EAU POTABLE 2027-2032	DEPENSE	3 850 000,00 €	770 000,00 €	770 000,00 €	770 000,00 €	770 000,00 €	770 000,00 €	3 850 000,00 €
		RECETTE							- €
								Reste à charge de la collectivité:	3 850 000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.